d'un voile sur les parties que la pudeur veut qu'on cache. Mais cet usage ne prouve nullement que l'on en usât ainsi pour l'ordinaire, ni qu'on ait eu cet égard pour Jésus-Christ qu'on ne connaissait pas, et qui a voulu se charger de la peine et de la honte de nos iniquités.

La croix est le symbole des ignominies et des souffrances; c'est, pour ainsi dire, la devise et la gloire des chrétiens.

Cresital. (Voy. ci-après *Verre*.)

Cuisse. Abraham envoyant son serviteur Eliézer pour chercher une femme à Isaac son fils, lui dit : *Mettez votre main sous ma cuisse, et jurez-moi, par le Seigneur, que vous ne prendrez aucune femme chananéenne pour la faire épouser à mon fils.* Jacob, au lit de la mort, dit de même à Joseph son fils : Mettez votre main sous ma cuisse, et promettez-moi avec serment de ne me pas enterrer dans l'Egypte. Depuis ce temps, nous ne voyons pas qu'en aucune occasion les Juifs aient employé cette cérémonie dans leurs jurements. On ignore les motifs de cet usage, et toutes les conjectures des commentateurs ne satisfont pas. Les Juifs croient que ces patriarches, par cette action, voulaient exiger le serment par la circoncision, qui était alors le caractère de la vraie religion; d'autres, qu'ils faisaient jurer par le Messie, qui selon le langage des Juifs, devait sortir de la cuisse des patriarches. Josèphe dit que l'on était encore dans cette pratique de son temps; et on assure que les Juifs pratiquent encore à présent cette manière de prêter serment entre eux.

Les âmes qui sont sorties de la cuisse de Jacob, c'est-à-dire, les personnes qui sont sorties de lui immédiatement, ou médiatement, par ses fils et par ses filles. Cette expression est très-commune dans l'Écriture.

Les Juifs portaient l'épée ou le coutelas sur la cuisse : *Accingere gladio tuo super femur tuum.* Et dans le *Cantique* : *Uniuscujusque ensis super femur suum propter timores nocturnos.*

Frapper sur sa cuisse marque un grand étonnement, une grande douleur : *Postquàm ostendisti mihi, percussi femur meum.* Et *Ezéchiel* (XXI, 12) : *Clama et ulula.... quia gladio traditi sunt, idcircò plaude super femur.* Dans le livre des *Juges*, il est remarqué que Samson fit tant de maux aux Philistins, qu'ils mettaient la jambe sur la cuisse : *Ita ut stupentes suram femori imponerent.* Ils demeuraient tout interdits et comme sans résolution, tenant leurs jambes sur la cuisse.

Cumin (*cuminum*), genre de plantes de la famille des ombellifères, ne renfermant qu'une espèce, le cumin officinal, qui est originaire de l'Égypte et du Levant. Les graines du cumin ont une odeur assez agréable et une saveur piquante; leurs propriétés sont analogues à celles de l'anis; elles sont rarement employées en médecine. Les Hollandais en mettent dans leurs fromages, les Allemands dans leur pain, les Turcs dans tous leurs ragoûts. Les pigeons en sont très-friands.

Jésus-Christ, dans *saint Matthieu*, XXIII, 23, dit aux scribes et aux pharisiens qu'ils sont fort soigneux de payer la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, tandis qu'ils négligent les œuvres et les pratiques essentielles de la loi divine.

Cygne (1). Le cygne est un gros oiseau aquatique, qui a le cou long et fort droit : il est très-blanc, excepté quand il est jeune. Ses jambes, ses pieds et son bec sont noirs; son bec approche de celui de l'oie, mais il est un peu plus rond et un peu crochu en bas par le bout; les deux côtés du dessous de ses yeux sont noirs et éclatants comme de l'ébène. Cet oiseau étend ses ailes à la manière des voiles, afin que le vent le pousse quand il est dans l'eau. Il se nourrit d'herbes et de quelques grains, comme l'oie; il vit fort longtemps, et on en a vu qu'on dit avoir vécu trois cents ans. Il y a une espèce de cygne qui a le pied droit comme les serres d'un oiseau de proie : il s'en sert pour prendre du poisson en plongeant; mais son pied gauche est comme celui d'une oie, et ne lui sert qu'à nager. Il y en a encore une autre espèce, qui a toutes les plumes de la tête, du côté de la poitrine, marquées à l'extrémité d'un point jaune comme de l'or tirant sur le rouge; et c'est apparemment cette espèce de cygne qu'Horace appelle *purpurei*, et à qui il fait traîner le char de Vénus. Le cygne était consacré à Apollon comme au dieu de la musique, à cause qu'on croyait qu'il chantait très-mélodieusement lorsqu'il était près de mourir (2). Le texte latin de l'Écriture ne parle du cygne que dans le dénombrement des oiseaux dont il est défendu de manger.

Moïse met le cygne parmi les animaux impurs; au moins, c'est ainsi que saint Jérôme a traduit l'hébreu *tanschemeth*, que les Septante ont entendu du porphyrion, qui est un oiseau qui a les jambes et le bec rouges comme le porphyre.

Cyprès (*cupressus* ou *cypressus*), arbre fort haut, fort droit, qui ne vient que difficilement, dont le fruit est inutile, dont les feuilles sont amères, et dont l'odeur même et l'ombre sont dangereuses : *Arbor natu morosa, fructu supervacua, baccis torva, folio amara, odore violenta, ac ne umbrâ quidem gratiosa*, dit Pline. D'où vient que les Romains le regardaient comme un arbre funeste, et qu'on l'employait dans les cérémonies lugubres et dans les funérailles. Le bois du cyprès est toujours vert, fort massif, de bonne odeur, et n'est jamais ni pourri ni vermoulu, non plus que celui du cèdre, de l'ébène, de l'if, du buis, de l'olivier; il hait le fumier et les lieux aquatiques, qui le font mourir. On distingue le cyprès mâle et le cyprès femelle : les branches du premier sont comme horizontales, et celles de la femelle sont droites; et c'est de cette dernière que l'on prend ordinairement pour les palissades des jardins et pour en dresser des pyramides. Les fruits du cyprès sont ronds, couleur d'olive, gros comme des noix dans leur maturité, et viennent dans des endroits séparés. Les Latins l'appellent *conus*, à cause de sa figure. Ce fruit est composé de quelques espèces d'écailles, qui cachent dans leurs fentes de petites semences aplaties et anguleuses. Cet arbre croit fort bien de graine, et vient fort vite.

Le cyprès est commun sur le mont Liban, et les auteurs sacrés tirent quelquefois des comparaisons du cyprès comme d'un arbre beau et grand : *Je me suis élevée comme le cèdre dans le Liban, et comme le cyprès dans le mont Hermon.* Le mont Hermon faisait comme partie du Liban. Et ailleurs : *Simon, fils du grand-prêtre Onias, a paru comme un olivier qui pousse ses rejetons, et comme un cyprès qui s'élève en hauteur.* L'épouse du *Cantique* dit que *les lambris de sa maison sont de cyprès.* L'hébreu porte *beroth*, que plusieurs entendent du sapin; mais il vaut mieux l'entendre d'une espèce de cyprès nommé *bruta*, qui a l'odeur et la solidité du cèdre, mais qui ne vient pas si grand.

(1) Cygne (*cygnus*), genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, et voisin des oies et des canards. La blancheur des cygnes est passée en proverbe; cependant la Nouvelle-Hollande en produit de noirs.

(2) L'opinion que les cygnes ne chantent que quand ils sont près de mourir, et qu'alors ils chantent fort mélodieusement, est cependant fondée sur quelque chose de réel. Les observations des modernes et particulièrement de M. Mongez, ont constaté que les cygnes sauvages sont doués d'une espèce de chant. Ainsi les anciens ne se sont pas trompés en leur attribuant cette faculté; ils ont erré seulement en l'attribuant à tous les cygnes sans distinction, tandis qu'elle est particulière aux cygnes sauvages. Voy. Mongez, *Dictionnaire des Antiquités*, article *Cygnes*.

(Letronne.)

D

Daim (*dama* ou *damula*), bête fauve et sauvage, de grandeur moyenne entre le cerf et le chevreuil, portant ses cornes tournées en avant, mais dont les perches et chevillures sont larges et plates, et non rondes. Il est naturellement fort peureux et fort timide. Le daim passait pour un animal pur, et dont la chair était bonne à manger; on estime surtout le jeune daim pour la délicatesse et le bon suc de sa chair. Il en est parlé dans le *Cantique*, dans les *Proverbes* et dans *Isaïe*, comme d'un animal beau, aimable, prompt à la course. L'hébreu *tzeb*, ou *tzebi*, se prend pour le *chevreuil* et pour le *daim*.

Décalogue. Ce sont les dix principaux points de la loi de Moïse, contenus dans les dix-sept premiers versets du chap. XX de l'*Exode*. Le nom de *décalogue* est formé du grec *deca*, dix, et *logos*, parole; comme qui dirait *les dix paroles*, qui est le nom que les Juifs donnent aux dix préceptes dont j'ai parlé. Voyez *Lois*.

Décurion, officier des troupes romaines qui commandait à dix hommes; il y en avait aussi dans les armées des Hébreux, comme on le voit par Moïse, qui, par le conseil de Jéthro, son beau-père, établit des chefs de mille hommes, des chefs de cent, de cinquante et de dix hommes pour gouverner le peuple, pour le juger, et pour le conduire en paix et en guerre. Judas Machabée, en suivant cette disposition de Moïse, établit dans son armée de toutes ces sortes d'officiers. Joseph d'Arimathie est nommé dans l'Évangile, *noble décurion*; mais le texte grec porte *riche conseiller* ou *riche sénateur*; saint Luc, simplement *conseiller*. On appelait *décurions* les sénateurs des villes municipales et des colonies; et c'est apparemment ce qui a obligé l'auteur de la Vulgate à traduire le grec *bouleutès* par *decurio*.

Dédicace. Fête de la dédicace du temple de Jérusalem. (V. *Hanuca*.)

Déluge (*diluvium*). On appelle ainsi dans l'Écriture, non seulement cette terrible inondation par laquelle Dieu fit périr tous les hommes et tous les animaux terrestres et aériens qui ne se trouvèrent pas dans l'arche, mais aussi toutes sortes d'inondations ou d'amas d'eau extraordinaires. Ainsi, le Psalmiste parlant des eaux de la mer ou d'une violente tempête, l'exprime sous le nom d'un déluge. On remarque dans le langage commun les mêmes expressions. On donne le nom de déluge à toutes les inondations extraordinaires, comme celles qui arrivèrent du temps de Deucalion et d'Ogygès, et à celles que nous voyons dans nos rivières après de longues pluies ou après des orages extraordinaires. Dans le sens spirituel et allégorique, on dit un déluge de maux, d'afflictions; dans le style de l'Écriture, les grandes eaux marquent de grandes calamités.

Mais on entend principalement sous le nom de *déluge* celui qui arriva sous Noé, et dans lequel, comme dit saint Pierre, il n'y eut que huit personnes qui furent sauvées. Voyez *Arche*.

Demain, se met dans l'Écriture pour le temps à venir indéfiniment; par exemple : *Lorsque demain votre fils vous demandera ce que veut dire cette cérémonie du rachat du premier né, vous lui direz : Le Seigneur nous a tirés de la terre d'Égypte par la force de son bras.* (*Exod.* XIII, 14; *Deut* VI, 20.) Dans le style des Orientaux, *aujourd'hui* signifie souvent la vie présente, et *demain* la vie future. Jésus-Christ défend à ses disciples de s'inquiéter *du lendemain*, et leur dit que le lendemain aura soin de lui-même; qu'aujourd'hui suffit sa malice, ses inquiétudes, etc.

Démon. Les Grecs et les Latins donnent ce nom aux bons et aux mauvais anges, mais bien plus communément aux mauvais anges. En français, ce terme est borné aux seuls mauvais esprits. Les Hébreux ont exprimé le nom de démon par ceux de *serpent*, de *satan* ou *tentateur*, de *seddim* ou destructeurs, de *sehirim*, boucs ou velus; et, dans les livres écrits en grec, par ceux de *dæmones* ou *diabolus*, c'est-à-dire, *calomniateurs* ou *esprits impurs*, ou autres semblables. Le prince des démons est nommé Béelzébub, Sammael, Asmodée, Bélial, Satan, Dragon, ange exterminateur, prince des puissances de l'air.

Les Juifs donnent au chef des démons le nom de Sammael, comme nous lui donnons celui de Lucifer.

Denier (*denarius*), sorte de monnaie romaine que l'on estime ordinairement à dix sous de France; elle

valait cinq petits sesterces romains. Le nom de *denarius* ne se lit pas dans l'*Ancien Testament*, mais il se lit souvent dans le *Nouveau*, et il y est pris pour une pièce d'argent en général, c'est-à-dire, pour le sicle, qui était la monnaie la plus ordinaire parmi les Hébreux, avant qu'ils fussent soumis aux Grecs et aux Romains. Saint Marc et saint Luc appellent *denier* ce que saint Matthieu appelle *numisma census*, la pièce d'argent que l'on payait par tête aux Romains dans la Judée. Mais on en ignore la vraie valeur. Les rabbins, sous le nom de *denier*, entendent d'ordinaire un quart de sicle, c'est-à-dire, environ huit sous de notre monnaie.

Dénombrement. Au chapitre xxx de l'*Exode*, il est expressément défendu de compter les individus dans le dénombrement du peuple, sous peine d'attirer la mortalité sur celui-ci. On ne devait compter que les pièces de monnaie ou autres objets donnés par chacun de ceux dont on faisait un recensement. La somme provenant de ces oblations individuelles était consacrée au Seigneur. Dans le temple de Jérusalem, quand les prêtres se disputaient quelqu'une des fonctions, on avait recours au sort des nombres; celui auquel se terminait un nombre donné était *vainqueur*; mais, dans ce cas, on évitait soigneusement de compter les personnes. (Voyez *Talmud*, traité *Yoma*, fol. 22; et Maimonide, traité *Themidin*, iv, 4. Voyez aussi ma note, I *Rois* xv, 4.) Les Juifs modernes ont grand soin de ne pas compter des individus de leur nation. David a donc péché par le mode de recensement; son peuple a également péché en ne fournissant pas pour le service du culte la somme qui d'ordinaire était le résultat de cette opération. (Voyez II *Rois* xxiv, 1-10.)

On lit dans *Esdras* : « Toute cette multitude était comme un seul homme, et elle comprenait quarante-deux mille trois cent soixante personnes. » Les sommes précédentes ne produisent que *vingt-neuf mille huit cent dix-huit* personnes. Cependant le même total se trouve répété dans le livre de *Néhémias* 7, 66. C'est ce qui fait dire à Voltaire dans sa *Bible expliquée*, que *si Esdras fut inspiré en parlant, ses cinq secrétaires ne le furent pas en écrivant*; et à certains vengeurs de l'*Écriture sainte*, que cette différence de sommes provient de la méprise des copistes. Mais il est constant qu'il y a eu plusieurs dénombrements, par exemple, au départ de Babylone, à l'arrivée en Judée, et lors de la dédicace du temple. Les naissances et les morts survenues entre ces recensements et le nombre de ceux qui renoncèrent au voyage de la Judée après s'être fait inscrire, devaient nécessairement donner des résultats différents, dont l'un a été suivi par Esdras, l'autre par Néhémie.

Désert. Ce terme est fort connu. Les Hébreux entendaient, sous le nom de *midbar*, désert, tout lieu non cultivé, particulièrement les montagnes. Il y avait des déserts entièrement arides et stériles; d'autres étaient très-beaux, et très-fertiles en pâturages; d'où vient que l'Écriture, en plus d'un endroit, parle de la beauté du désert: *Pinguescent speciosa deserti*, Psalm. 64, 13. Et : *Super speciosa deserti planctum assumam*, Jerem. 9, 10. Et : *Ignis devorabat speciosa deserti*, Joel, 1, 20. L'Écriture nomme plusieurs déserts de la terre promise, et il n'y avait guère de ville qui n'eût son désert, c'est-à-dire, des lieux incultes pour les pâturages et pour les bois.

On donne particulièrement ce nom au désert de l'Arabie, dans lequel les Israélites voyagèrent pendant quarante ans après leur sortie de l'Égypte.

Destin, en latin *fatum*. Ce terme ne se lit pas dans l'Écriture. Nous entendons sous le nom de destin un ordre ou un enchaînement des causes secondes qui emporte une nécessité de l'événement. Les stoïciens soumettaient les dieux mêmes à la nécessité du destin; les philosophes païens, n'osant, d'un côté, imputer aux dieux le malheur qu'ils prétendaient leur arriver injustement; et, de l'autre, ne voulant pas reconnaître que c'était par leur faute, ont forgé le destin, dont ils n'ont jamais eu d'idée bien distincte. Les anciens Hébreux attribuaient tout à Dieu, les biens et les maux, hors le péché. Dieu vengeur et juste envoyait les maux, les maladies, la guerre, la peste; Dieu bon et miséricordieux accordait les biens et les grâces; il employait pour nous faire du bien les bons anges, et pour les maux les mauvais anges. Tout mal était envoyé ou pour punir nos péchés, ou ceux de nos pères, ou de nos princes, ou de nos enfants, ou pour faire éclater les œuvres de Dieu. Voilà le système des Hébreux adopté par l'Église chrétienne.

Ils croyaient que tous les événements, même ceux qui paraissent les plus fortuits, étaient ordonnés par la Providence; qu'il ne tombait pas un oiseau en terre sans le Père céleste; que les cheveux de notre tête étaient comptés; que la Providence s'étendait jusqu'aux moindres animaux et jusqu'aux plantes.

Deuil. Les Hébreux, à la mort de leurs amis et de leurs proches, donnaient toutes les marques sensibles de douleur et de deuil. Ils pleuraient, déchiraient leurs habits, se frappaient la poitrine, jeûnaient, se couchaient sur la terre, allaient nu-pieds, s'arrachaient quelquefois les cheveux et la barbe, ou du moins se les coupaient, et se faisaient des incisions ou des égratignures sur le sein. Le temps du deuil était ordinairement de sept jours; mais quelquefois on l'abrégeait ou on l'allongeait, selon les circonstances et la disposition où l'on se trouvait. *Luctus mortui septem dies*, dit Jésus, fils de Sirach. Mais ailleurs il dit : *Faites le deuil de votre ami dans l'amertume de votre âme pendant un ou deux jours, pour vous mettre à couvert des traits de la médisance; mais après cela, consolez-vous, car la tristesse abrège la vie.* Les rabbins reconnaissent aussi divers degrés dans la douleur et dans le deuil. Dans les trois premiers jours il est permis de s'abandonner aux larmes et à toute la vivacité de sa douleur; les sept jours suivants, la douleur doit être plus modérée. Mais si l'on persiste dans le deuil pendant un mois entier, on doit le faire avec beaucoup de tempérament. Les deuils de Saül, de Judith, d'Hérode-le-Grand, ne furent que de

sept jours; ceux de Moïse et d'Aaron furent de trente jours. Josèphe dit que le deuil de trente jours doit suffire aux plus sages dans la perte de leurs plus proches parents et de leurs plus chers amis.

Pendant toute la durée du deuil, les plus proches parents du mort, comme père, mère, mari, frère, sœurs, enfants, demeurent dans leur maison assis et mangent par terre. La nourriture qu'ils prennent est censée impure, comme eux-mêmes passent pour souillés; au moins cela était ainsi avant la ruine du temple par les Romains. *Leurs sacrifices sont comme le pain de ceux qui pleurent un mort*, dit Osée; *quiconque en mange sera souillé.* Ils ont le visage couvert et ne peuvent pendant tout ce temps vaquer à leur travail, ni lire le livre de la loi, ni faire leurs prières accoutumées. Ils ne se chauffent point, ne se font point leur lit, ne découvrent point leur tête, ne se font point raser, ne coupent point leurs ongles, ne saluent personne, ne prennent point le bain. On ne leur parle point qu'ils n'aient parlé les premiers; ordinairement on va les visiter pour les consoler, et on leur porte quelque chose à manger, selon ces paroles : *Donnez du vin à ceux qui sont affligés, et à ceux qui sont dans l'amertume de leur cœur; qu'ils boivent, et qu'ils oublient leur pauvreté*, leur affliction, *et qu'ils perdent pour jamais la mémoire de leurs douleurs.*

Léon de Modène dit qu'au retour des funérailles, les parents du mort s'asseient par terre, et qu'après avoir ôté leurs souliers, on leur sert du pain, du vin et des œufs durs. Dans quelques endroits on fait un grand repas à la parenté et à ceux qui ont assisté au convoi. Josèphe dit qu'Archélaüs ayant fait pendant sept jours le deuil du grand Hérode son père, traita magnifiquement le peuple, et que c'est la coutume parmi les Juifs dans ces rencontres de donner de grands repas à la parenté, ce qui incommode beaucoup de personnes qui ne peuvent soutenir cette dépense. Anciennement ils mettaient du pain et de la viande sur les tombeaux des morts, afin que les pauvres en pussent profiter, et qu'ils priassent pour le repos du défunt.

Anciennement, dans les deuils publics, les Hébreux montaient sur les toits ou sur les plates-formes de leurs maisons, pour y déplorer leur malheur. Dans toutes les villes de Moab, dit Isaïe, *je ne vois que des personnes revêtues de sacs; je n'entends sur tous les toits et dans les places publiques que des hurlements et des cris de douleur.* Et ailleurs, en parlant à Jérusalem, il lui dit : *Qu'avez-vous donc que vous voilà toute montée sur les toits, et qu'on n'entend de toutes parts que lamentations au milieu de vous, ville de joie et de plaisir?*

On employait des pleureuses à gages et des joueurs d'instruments dans les funérailles des Hébreux, de même que dans celles des Romains; mais cet usage ne se remarque que depuis la domination des Romains dans l'Orient. Ils y introduisirent aussi cette coutume. Les personnes âgées étaient conduites au tombeau au son de la trompette, dit Servius, et les jeunes gens au son de la flûte. Dans saint Matthieu, nous voyons une troupe de joueurs de flûte appelés pour les funérailles d'une jeune fille de douze ans. Chez les Romains, les rois avaient fixé le nombre de joueurs de flûte dans les funérailles. Il n'était pas permis d'en avoir plus de dix. Les rabbins décident, parmi les Hébreux, que le mari n'en pouvait avoir moins de deux aux funérailles de sa femme, sans compter les deux pleureurs et la pleureuse à gages qui s'y trouvaient toujours. Si une femme de condition avait épousé un mari de moindre qualité, l'homme devait traiter son épouse dans sa pompe funèbre suivant sa condition, et non selon la sienne; car, selon les rabbins, *la femme monte avec son mari, mais elle ne descend pas avec lui, même à la mort.*

Tous ceux qui rencontraient une pompe funèbre ou une compagnie de deuil devaient, par honneur, se joindre à elle, et mêler leurs larmes à celles de ceux qui pleuraient. C'est à quoi saint Paul semble faire allusion lorsqu'il dit : *Il faut pleurer avec ceux qui pleurent, et se réjouir avec ceux qui se réjouissent.* Et le Sauveur, dans l'Évangile : *A qui comparerai-je cette race? Ils sont semblables aux enfants qui sont dans les places publiques et qui crient à leurs semblables : Nous vous avons joué de la flûte, et vous n'avez point voulu danser; nous avons fait des lamentations, et vous n'avez point pleuré.* Lorsque Jésus-Christ était conduit au supplice, les femmes de Jérusalem le suivaient, et faisaient de grandes lamentations. La fille de Jephté, étant dévouée par son père pour être immolée, alla sur les montagnes pour y faire avec ses compagnes des lamentations de sa propre mort, et de ce qu'elle mourait sans avoir été mariée; coutume qui s'observa dans la suite dans le pays, où les filles allaient sur les montagnes pour pleurer la virginité de la fille de Jephté. Dans la Palestine et dans la Syrie, les femmes vont aussi, certains jours, dans les cimetières pour y faire le deuil de leurs proches.

L'habit de deuil, parmi les Hébreux, n'est fixé ni par la loi ni par la coutume; on voit seulement dans l'Écriture que, dans ces circonstances, ils déchiraient leurs habits, pratique qu'ils observent encore aujourd'hui, mais ils n'en déchirent qu'une petite partie, et seulement pour la forme. On voit aussi que dans le deuil ils se revêtaient de sacs ou de cilices, c'est-à-dire, d'habits rudes et mal faits, et d'une étoffe brune ou noire, et d'un tissu fort grossier. Aujourd'hui, pour ne se pas rendre ridicules, ils portent le deuil à la manière du pays où ils vivent, sans y être astreints par aucune loi. On peut voir ci-après l'article *Funérailles.*

Deutéronome, le dernier des cinq livres de Moïse. Les Grecs lui ont donné le nom de *Deutéronome*, qui signifie la seconde loi ou répétition de la loi; parce qu'en effet Moïse y fait une espèce de récapitulation de ce qu'il avait fait et établi dans les livres précédents.

Deutérose. C'est ainsi que les Juifs appellent leur *misne* ou seconde loi. *Deutérosis*, en grec, a la même

signification à peu près que *misna* en hébreu ; l'une et l'autre signifient *seconde*, ou plutôt itération. Eusèbe accuse les Juifs de corrompre le vrai sens des Écritures par les vaines explications de leurs deutéroses. Saint Jérôme parle toujours des deutéroses avec un souverain mépris ; il les regardait comme un recueil de fables, de puérilités, d'obscénités.

Devins. (V. *Divination* et *Magie*.)

Diable. Ce terme vient du grec *diabolos*, qui signifie *un calomniateur;* il se trouve assez rarement dans l'ancien Testament. Quelquefois il répond à l'hébreu *bélial*, et d'autres fois au nom *Satan :* le premier signifie un homme qui ne vaut rien, un libertin ; et le second, un adversaire, un accusateur en justice. L'auteur de la Vulgate a mis aussi *diabolus* dans *Habacuc : Egredietur diabolus ante pedes ejus ;* au lieu de l'hébreu *rescheph*, qui signifie *un charbon*. Ainsi, il faudrait traduire : La mort, ou *la peste, marchera devant sa face, et le charbon ira devant lui*. Dans les livres de l'ancien Testament qui sont écrits en grec, *diabolus* se prend pour *le démon*, ou simplement pour *ennemi ;* mais, dans le nouveau Testament, il signifie toujours le démon, le grand ennemi du genre humain.

Diaconesse. On appelait diaconesses certaines veuves ou vierges qui servaient l'Église dans des ministères que les diacres ne pouvaient pas exercer par eux-mêmes, comme : 1° de garder les portes de l'endroit de l'église où les femmes s'assemblaient, car elles ne se trouvaient pas dans les mêmes lieux que les hommes ; elles avaient dans l'église des places séparées ; 2° les diaconesses aidaient à déshabiller les femmes avant le baptême, et à les habiller au sortir des saints bains ; 3° elles instruisaient dans le particulier les personnes de leur sexe, et allaient visiter ceux qui étaient en prison pour la foi. On les choisissait d'un âge mûr et avancé, de bonnes mœurs et de bonne réputation. Anciennement, on les établissait en cérémonie et avec l'imposition des mains. Saint Paul, dans l'*Épître aux Romains*, parle de Phœbé, diaconesse de l'église qui était au port de Cenchrées. Le même apôtre veut que celle que l'on reçoit au rang des veuves, pour servir l'Église, n'ait pas moins de soixante ans ; qu'elle n'ait eu qu'un mari ; qu'on lui rende témoignage de ses bonnes œuvres ; si elle a bien élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds aux saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres. Il exclut de ce nombre les jeunes veuves.

Diacre, vient du grec *diaconos*, qui signifie *ministre*, serviteur. On emploie ce terme dans le langage ecclésiastique pour signifier ceux dont la fonction est d'aider l'évêque ou le prêtre dans l'offrande du saint sacrifice de l'autel et dans la distribution de l'eucharistie, et, outre cela, dans le service des pauvres et dans la distribution de ce qui leur est nécessaire. Le nombre de disciples croissant de jour en jour à Jérusalem, il s'éleva un murmure des Grecs, c'est-à-dire, des gentils convertis, contre les Hébreux, de ce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution

journalière des aumônes. Alors les apôtres assemblèrent la multitude des fidèles, et leur dirent : Il n'est point juste que nous abandonnions la parole de Dieu pour avoir soin des tables ; ainsi, choisissez d'entre vous sept hommes de bon témoignage, remplis du Saint-Esprit et de sagesse, afin que nous les établissions pour avoir soin de ce ministère. Ils en choisirent donc sept, savoir : Étienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, qu'ils présentèrent aux apôtres, et qui furent ordonnés par l'oraison et l'imposition des mains.

Saint Paul, dans sa première Epître à Timothée, veut que les diacres soient chastes, sincères, irréprochables ; qu'ils ne soient ni grands buveurs, ni attachés à un gain sordide ; qu'ils conservent le mystère de la foi dans une conscience pure ; qu'on les éprouve bien avant que de les admettre au sacré ministère ; qu'ils n'aient épousé qu'une femme ; qu'ils aient soin de leur maison et de leur famille.

Dimanche (*dies Dominica*), jour du Seigneur. Il en est parlé dans l'*Apocalypse : Fui in spiritu in Dominicâ die*. Les chrétiens, dès le commencement, honorèrent d'une façon particulière le jour de la résurrection du Sauveur, qui arriva le lendemain du sabbat. Les apôtres, pour conserver la mémoire de ce jour si glorieux à Jésus-Christ et à son Église, jugèrent à propos de transporter au dimanche le repos qui s'observait parmi les Juifs le samedi, jour du sabbat.

Dîme. Voyez *Dixmes*.

Disque. Le disque était un lourd palet de plomb, de fer ou d'airain, ou une pierre ronde, que les athlètes s'exerçaient à jeter le plus loin et le plus haut qu'ils pouvaient. « Sous l'impie Jason, usurpateur du nom de grand-prêtre, les prêtres mêmes, ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel, couraient aux jeux de la lutte et aux exercices de disque. » II *Machab.* IV, 14.

Divination. Les Orientaux, et surtout les Israélites, ont toujours été fort attachés à la divination, à la magie, aux arts curieux d'interpréter les songes, et de chercher à connaître l'avenir par des voies illicites : c'est une suite de leur génie timide et superstitieux. Lorsque Moïse publia la loi du Seigneur, ce mal était déjà très-commun dans l'Égypte et dans les pays voisins ; et pour guérir les Israélites du penchant qu'ils avaient à consulter les devins, les diseurs de bonne aventure, les augures, les interprètes des songes, etc., il leur promit que l'esprit de prophétie ne sortirait point du milieu d'eux, et leur défendit, sous de très-grièves peines, de consulter les devins, les astrologues et les autres personnes de cette espèce ; il ordonna de lapider ceux qui se vantaient d'avoir l'esprit de Pithon ou de divination. Les écrits des prophètes du Seigneur sont pleins d'invectives contre les Israélites qui consultaient les devins, et contre les faux prophètes qui se vantaient de prédire l'avenir, et séduisaient ainsi les peuples.

Il y avait plusieurs sortes de *divinations:* on devinait par l'eau, par le feu, par la terre, par l'air, par le

vol des oiseaux, par leur chant, par les sorts, par les songes, par la baguette, et par les serpents.

Divorce, ou *Répudiation*. Moïse avait toléré le divorce pour de justes causes.

L'école de Sammaïas, qui vivait peu de temps avant Jésus-Christ, enseignait que pour pouvoir légitimement répudier sa femme, il fallait que l'homme eût trouvé dans elle quelque action réellement honteuse, et contraire à l'honnêteté. Mais l'école d'Hillel, disciple de Sammaïas, enseignait au contraire que les moindres raisons suffisaient pour autoriser un homme à répudier sa femme : par exemple, qu'il pouvait faire divorce avec elle, si elle lui faisait une mauvaise cuisine, ou qu'il trouvât une autre femme qui fût plus de son goût.

Mais Jésus-Christ avait limité la permission de répudier au seul cas d'adultère.

Parmi les Juifs, le divorce est devenu beaucoup plus rare depuis qu'ils se sont trouvés dispersés parmi les nations, qui ne permettent pas la dissolution du mariage pour des causes légères : toutefois on ne laisse pas de voir encore aujourd'hui quelque divorce parmi les Juifs et leurs femmes. Un mari jaloux défend d'abord à sa femme de voir celui qui lui fait ombrage ; si après cela le bruit court qu'elle continue de voir son galant, et qu'on les trouve ensemble, surtout en flagrant délit, alors les rabbins lui ordonnent de la répudier pour toujours, quand même il ne voudrait pas : cependant il est libre à cette femme de se remarier à qui elle juge à propos, pourvu que ce ne soit pas à celui qui a donné lieu à la répudiation.

Une jeune fille au-dessous de dix ans, soit qu'elle ait son père ou non, après avoir épousé un mari, si ce mari ne lui agrée point, elle peut se démarier, jusqu'à ce qu'elle ait douze ans et un jour, qui est le temps auquel elle a la qualité de femme. Il lui suffit de dire qu'elle ne veut point un tel pour son mari, dont elle prend deux témoins, qui mettent par écrit sa déclaration, après quoi elle peut se marier à qui elle juge à propos.

Pour empêcher que les hommes juifs n'abusent de la liberté qu'ils ont de faire divorce, les rabbins ont ordonné plusieurs formalités, qui consomment bien du temps, et donnent le loisir aux mariés de se réconcilier, et de bien vivre ensemble. Quand l'accommodement est désespéré, une femme, un sourd, ou un notaire dresse la lettre de divorce. Il l'écrit en présence d'un ou de plusieurs rabbins ; elle doit être écrite sur un vélin réglé qui ne contienne que douze lignes en lettres carrées, en observant une infinité de petites minuties, tant dans les caractères que dans la manière d'écrire, et dans les noms et surnoms du mari et de la femme. De plus, l'écrivain, les rabbins et les témoins ne doivent être parents ni du mari, ni de la femme, ni entre eux.

Voici la substance de cette lettre, qu'ils appellent *gheth : Un tel jour, mois, an et lieu, moi N. je vous répudie volontairement, je vous éloigne, je vous rends libre, vous N. qui avez été ci-devant ma femme, et je vous*

permets de vous marier à qui bon vous semblera. La lettre écrite, le rabbin interroge avec subtilité le mari, pour savoir s'il est porté volontairement à faire ce qu'il a fait. On tâche qu'il y ait au moins dix personnes présentes à l'action, sans compter les deux témoins qui signent et deux autres témoins de la date : après quoi le rabbin commande à la femme d'ouvrir les mains et de les approcher l'une de l'autre pour recevoir cet acte, de peur qu'il ne tombe à terre ; et après l'avoir interrogée tout de nouveau, le mari lui donne le parchemin, et lui dit : « Voilà ta répudiation, je t'éloigne de moi, et te laisse en liberté d'épouser qui tu voudras. » La femme le prend et le rend au rabbin, qui le lit encore une fois, après quoi elle est libre. On omet quantité de petites circonstances qui n'ont été inventées que pour rendre cette action plus difficile. Ensuite le rabbin avertit la femme de ne se point marier de trois mois, de peur qu'elle ne soit enceinte. Depuis ce temps l'homme et la femme ne peuvent plus demeurer seuls en aucun endroit, et chacun d'eux peut se remarier.

Dixmes ou *Décimes*. Nous ne connaissons rien de plus ancien en fait de dîmes, que celle qu'Abraham donna à Melchisédech, roi de Salem, au retour de son expédition contre les quatre rois ligués avec Codorlahomor. Abraham lui donna la dîme de tout ce qu'il avait pris sur l'ennemi. Jacob imita la piété de son aïeul, en vouant au Seigneur la dîme de tout ce qu'il pourrait acquérir dans la Mésopotamie. Sous la loi, Moïse veut *que toutes les décimes de la terre, soit des grains, soit des fruits des arbres, appartiennent au Seigneur ; que si quelqu'un veut racheter ses dîmes, il donnera un cinquième par-dessus leur valeur. Toutes les dîmes des bœufs, des brebis, des chèvres, et de ce qui se passe sous la verge du pasteur, seront offertes au Seigneur*.

Les pharisiens du temps de Jésus-Christ, pour se distinguer par une observation plus littérale de la loi, ne se contentaient pas de payer la dîme des grains et des fruits de la campagne, qui sont compris sous le nom général de *proventus*, revenus ; ils donnaient aussi la dîme des légumes de leurs jardins, que la loi n'exigeait point. Le Sauveur ne désapprouve pas leur exactitude ; mais il se plaint de leur hypocrisie et de leur orgueil. On lit encore, dans leur *Talmud*, que tout ce qui se mange, qui se met en réserve, et qui vient de la terre, est sujet aux prémices et à la dîme.

La dîme se prenait sur tout ce qui restait après les offrandes et les prémices payées. L'on apportait les dîmes aux lévites dans la ville de Jérusalem, ainsi qu'il paraît par *Josèphe* et par *Tobie*. Les lévites mettaient à part pour les prêtres la dixième partie de leurs dîmes ; car les prêtres ne les recevaient pas immédiatement du peuple, et les lévites ne pouvaient pas toucher aux dîmes qu'ils avaient reçues, qu'ils n'eussent auparavant donné aux prêtres ce qui leur était assigné par la loi.

Sur les neuf parts qui restaient aux propriétaires après la dîme payée aux lévites, on en prenait encore

une dixième que l'on faisait transporter en espèce à Jérusalem, ou, si le chemin était trop long, on y portait la valeur en argent, en y ajoutant un cinquième sur le tout, ainsi que l'enseignent les rabbins. Cette dîme était employée à faire dans le temple des festins qui avaient assez de rapport aux agapes des premiers chrétiens.

Aujourd'hui les Juifs ne paient plus la dîme, du moins ils ne s'y croient plus obligés, si ce n'est ceux qui sont établis dans le territoire de Jérusalem et de l'ancienne Judée; car il y a peu de Juifs aujourd'hui qui aient des terres en propre, ni des troupeaux; on donne seulement quelque chose pour le rachat des premiers nés, à ceux qui ont quelques preuves qu'ils sont sortis de la race des prêtres ou des lévites. On assure toutefois que ceux des Juifs qui veulent passer pour les plus religieux donnent aux pauvres la dixième partie de tout leur revenu.

Les chrétiens paient aussi la dîme de leurs terres aux ministres du Seigneur; mais ce n'est pas en vertu d'aucune loi que Jésus-Christ ou ses apôtres aient promulguée: le Sauveur n'a rien ordonné sur ce sujet; seulement en envoyant ses apôtres prêcher dans les villes d'Israël, il leur défendit de porter ni bourse, ni provisions, mais d'entrer dans la maison de ceux qui voudraient les recevoir, de manger ce qu'on leur offrirait; car, ajoute-il, tout ouvrier est digne de sa récompense et de son vivre. Et saint Paul veut que celui qui reçoit l'instruction partage ses biens avec celui qui la lui donne; c'est là l'ordre naturel, il est juste que ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel: et qui a jamais fait la guerre à ses propres frais?

Mais, dans les commencements de l'Église, les ministres des autels ne vivaient que des aumônes et des oblations des fidèles. Dans la suite on donna des terres et des revenus fixes aux églises et aux ministres du Seigneur; les fidèles même commencèrent d'assez bonne heure à leur donner une certaine portion de leurs biens, que l'on nomma *dîme*, à l'imitation de celle que l'on payait aux prêtres de l'ancienne alliance, quoique chacun ne donnât que ce que sa dévotion lui inspirait, sans aucune obligation marquée, ni pour la quantité ni pour la qualité. Enfin les évêques, de concert avec les princes séculiers, en firent une loi, et obligèrent les chrétiens à donner aux ecclésiastiques la dîme de leur revenu et des fruits qu'ils recueillaient. Comme ces réglements ne se sont pas faits en même temps, ni d'une manière uniforme, on ne peut marquer au juste l'époque de l'établissement de la dîme; mais elle est ancienne, et dès le sixième siècle on la payait déjà, quoique d'une manière non uniforme, ni sous une égale obligation partout. Origène croit que les lois de Moïse touchant les dîmes et les prémices ne sont pas abrogées par *l'Evangile*, et qu'on doit encore les garder sous la loi nouvelle. Fra Paolo, dans son *Traité des Bénéfices*, dit qu'avant les huitième et neuvième siècles, on n'avait point payé de dîmes en Orient et en Afrique; mais ceux qui ont traité cette matière avec plus d'exactitude ont fait voir qu'on avait payé les dîmes dès les premiers temps. Tout l'Orient étant à présent sous la domination des princes infidèles, l'usage de payer les dîmes n'y est plus connu.

Les peuples barbares, les Grecs et les Romains païens, par un sentiment de religion commun à toutes les nations, ont souvent offert leurs décimes à leurs dieux: les uns s'en sont fait une obligation permanente, les autres l'ont fait dans des cas particuliers, et par le mouvement d'une dévotion passagère. Les marchands arabes qui faisaient le trafic de l'encens, n'en osaient vendre qu'ils n'en eussent payé la dîme à leur dieu Sabis. Les Perses étaient fort religieux à offrir à leurs dieux la dîme des dépouilles qu'ils avaient prises sur l'ennemi. Les Scythes eux-mêmes envoyaient leurs décimes à Apollon. Les Carthaginois avaient coutume d'envoyer à Tyr, dont ils étaient une colonie, la dîme de tous leurs biens, et ils envoyèrent à Hercule de Tyr la dîme des dépouilles qu'ils avaient prises en Sicile. Le vaisseau qui apportait la dîme ordinaire des Carthaginois à Tyr, y arriva peu de temps avant qu'Alexandre en fît le siége. Pisistrate écrivant à Solon, pour l'engager à retourner à Athènes, lui dit que chacun y paie la dîme de ses biens pour offrir des sacrifices aux dieux. Les Pélasges, qui s'étaient établis en Italie, reçurent commandement de l'oracle d'envoyer leurs décimes à Apollon de Delphes. Plutarque fait mention en plus d'un endroit de la coutume des Romains d'offrir à Hercule la dîme de ce qu'ils avaient gagné sur l'ennemi.

Drachme (*drachma*). La valeur de la dragme ordinaire était de huit sous un denier; les deux dragmes font à peu près le demi-sicle, et les quatre dragmes, le sicle.

Dragon (1). Ce terme se trouve souvent dans l'Écriture; il répond d'ordinaire à l'hébreu *thannim* ou *thannin*, qui signifie un grand poisson, un dragon marin. Les Septante le traduisent communément par *draconcs*, rarement par *de grands poissons*, quelquefois par des *sirènes*, ou des *autruches*. Saint Jérôme le rend plus souvent par *draconcs*, mais il le prend quelquefois pour des *sirènes*, ou des *lamies*. On voit à peu près les mêmes variétés dans Aquila, Symmaque et Théodotion. Sous le nom de *sirènes*, ils entendent apparemment des monstres marins; car on ne peut pas l'expliquer des animaux fabuleux de ce nom, dont parlent les poètes. Il est certain, en comparant les divers endroits où se rencontre le therme *thannim* ou *thannin*, qu'il signifie quelquefois de grands poissons soit des fleuves ou de la mer; et d'autres fois des serpents de terre.

Dragon, dans l'Écriture, se prend quelquefois pour le démon.

(1) Les naturalistes modernes ont donné ce nom à un genre de reptiles de l'ordre des sauriens. Ce sont de petits lézards, en général assez doux, qui peuvent voltiger d'un arbre à l'autre, à l'aide de deux ailes membraneuses placées de chaque côté de leur corps.

Droite. La main droite marque la puissance, la force. L'Écriture attribue d'ordinaire à *la droite de Dieu* les plus grands effets de sa toute-puissance.

Etre assis à la droite de Dieu, se met ordinairement pour avoir une égalité de gloire et de puissance. Le Fils de Dieu est souvent représenté comme assis à la droite du Père céleste.

La droite marque habituellement le côté du midi, comme la gauche celui du septentrion; car les Hébreux parlaient des parties du monde par rapport à eux, comme ayant la face tournée à l'Orient, le dos au couchant, la main droite au midi, et la gauche au septentrion.

L'accusateur était ordinairement à la droite de l'accusé; par exemple: *Diabolus stet à dextris ejus*. Et dans *Zacharie*, le démon était à la droite du grand-prêtre Jésus pour l'accuser: *Satan stabat à dextris ejus, ut adversaretur ei*.

Souvent dans un sens tout contraire, *être à la droite de quelqu'un* signifie le défendre, le soutenir, le protéger; par exemple: *le Seigneur est à ma droite, afin que je ne sois pas ébranlé*. Et ailleurs: *Le Seigneur est à la droite du pauvre pour le garantir*, etc.

Dromadaire, sorte de chameau nommé dromadaire, *dromas*, ou *dromedarius*, à cause de sa promptitude à courir, d'un terme dérivé du grec *dremo*, je cours. Les dromadaires sont plus petits que les chameaux ordinaires, plus grêles, plus dispos. Ils ont sur le dos une espèce de selle naturelle, qui est composée d'un grand poil qui se dresse, et forme comme une assez grosse bosse. Les personnes de qualité, dans l'Orient, se servent ordinairement de dromadaires lorsqu'ils veulent faire plus de diligence. On assure qu'ils peuvent faire en un jour plus de cent mille pas, qui font un peu plus de trente-trois lieues, à trois mille pas la lieue. Il y en a même qui font cinquante lieues par jour, selon Vincent-le-Blanc. *Isaïe*, chapitre 46, v. 20, le nomme *biccuroth*, selon Bochart. Mais le mot *bichrim*, que l'on trouve dans le même prophète, et que saint Jérôme a traduit par dromadaire (*dromedarii Madian et Epha*), signifie, selon plusieurs interprètes, de jeunes chameaux. Toutefois *bichra*, qui est le féminin de *bicher*, se prend pour une dromadaire dans *Jérémie*; et c'est ainsi que l'entendent Aquila, Symmaque et Théodotion. Saint Jérôme, *cursor levis*, un coursier.

Le nom de *bactrien*, que l'on donne au dromadaire, approche assez de l'hébreu *bikker*, un dromadaire, et *bikkerah*, ou *bikerath*, une femelle dromadaire. Il y a des dromadaires de deux sortes, l'un plus grand, qui a deux bosses sur le dos, et l'autre plus petit, qui n'en a qu'une. L'un et l'autre sont fort communs dans les parties occidentales de l'Asie, comme la Syrie et l'Arabie. Celui qui n'a qu'une bosse sur le dos est le plus communément appelé *chameau*; l'autre se nomme *dromadaire*. Ils sont l'un et l'autre capables d'une fort grande fatigue, ils ont le poil doux et ras; mais, vers le milieu du dos, le chameau a une petite éminence couverte d'un poil élevé d'un pied sur la bosse, et le dromadaire a deux bosses et deux éminences de poil. Toutefois ces éminences sont petites; et, à le bien prendre, les dromadaires et les chameaux ne sont guère plus bossus que les autres animaux. Ils n'ont point de dents canines et incisives; ils n'ont point de corne aux pieds, mais leurs pieds sont seulement couverts d'une peau charnue. On dit qu'en buvant ils troublent l'eau avec le pied, ce que les uns attribuent à une cause, les autres à une autre: on croit néanmoins que c'est pour rendre leur eau moins légère, afin qu'elle leur dure plus longtemps dans l'estomac. On dit qu'ils en boivent quantité, et la gardent longtemps pour la soif future; on veut même que les voyageurs, dans une nécessité pressante, leur ouvrent l'estomac pour en tirer l'eau, et se désaltérer. Leur estomac est composé de quatre ventricules, et au second il y a plusieurs ouvertures qui donnent entrée à environ vingt cavités faites comme des sacs, qui leur servent de réservoirs. Le dromadaire a sept pieds et demi de haut depuis le sommet de la tête jusqu'à terre. Voyez *Chameau*.

E

Ecclésiaste, livre canonique de la *Bible*, indiqué ordinairement par l'abréviation *Eccl.*

Ecclésiastique, livre canonique de la *Bible*, désigné par l'abréviation *Eccli.*

Éclipse. Ce mot ne se lit pas dans l'Écriture. Les Hébreux ne paraissent pas avoir beaucoup philosophé sur les éclipses. Ils les considéraient comme des effets miraculeux, comme des marques sensibles de la colère de Dieu. Job semble dire que l'éclipse est causée par l'interposition de la main de Dieu entre nous et l'astre éclipsé, *in manibus abscondit lucem, et præcipit ei ut rursus adveniat*. Il dit ailleurs que Dieu fait défense au soleil de se lever, et qu'il ne se lève point; qu'il enferme les étoiles, et les met comme sous le sceau. Ézéchiel parle d'une manière plus populaire, lorsqu'il dit que Dieu couvre le soleil de nuages, lors qu'il nous en dérobe la lumière.

Écoles ou *Académies des Juifs*. Les Hébreux ont toujours été très-soigneux d'enseigner et d'étudier les lois qu'ils avaient reçues de Moïse. Les pères de famille étudiaient et enseignaient dans leurs propres familles. Les Rabbins enseignaient dans le temple, dans les synagogues et dans les académies. L'on prétend que, dès avant le déluge, il y avait des écoles de science et de piété, dont les patriarches étaient les directeurs.

Tout cela est certainement très-peu solide et très-incertain. On ne peut douter que Moïse, Aaron et les anciens d'Israël n'aient instruit le peuple dans le désert, et que plusieurs bons Israélites n'aient été très-soigneux d'instruire dans la crainte de Dieu leur fa-